

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE CLOTURES ET
INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET
D'INTERPRETATION**

**PELOUSES SECHES CALCICOLES DES MONTS DE GY
SITE DU PATIS DES BAUDICHES**

COURCUIRE (70)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)	4
1. DISPOSITIONS GENERALES	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
5. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES	8
.....	8
PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)	9
1. PIECES CONTRACTUELLES	9
2. OBLIGATIONS DU TITULAIRE	9
3. DELAIS ET DEROULEMENT DE LA MISSION	11
4. SECURITE DES CHANTIERS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES	12
5. MODALITES DE PAIEMENT	12
6. RESILIATION DU MARCHE	12
PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)	13
1. ACCES AU CHANTIER	13
2. PERIODES D’INTERVENTION	13
3. MATERIAUX	13
4. EXECUTION DES TRAVAUX	14
ANNEXES	19

PREAMBULE

Communes & parcelles	Gézier-et-Fontenelay : - « Pâtis des Baudiches » : C 71
Surface globale	Environ 36 hectares (12 hectares en convention de gestion)
Propriétés	Communales (Courcuire)
Gestionnaire	CEN Franche Comté
Exploitants	GAEC d'Avril
Contrats agricoles	Bail rural à clauses environnementales
Sites CEN FC :	Entité cohérente de gestion des Pelouses sèches du massif des Monts de Gy : 15 sites, environ 350 ha gérés
ZNIEFF de type I :	N° 01580006 : Pâtis des Baudiches et du Châtoyot
ZNIEFF de type II :	N° 430009439 : Les Monts de Gy
Outil de gestion	Notices de gestion.
Habitats naturels :	5 habitats : prairies, pelouses mésoxérophiles, ourlets, fruticées et boisements ; dont 2 d'intérêt communautaire.
Habitats anthropisés	Zones rudérales
Tendance	Maintien des milieux ouverts par pâturage.
Objectif	Adaptation des clôtures et installation d'infrastructures pour l'accueil du public et signalétique.

Annexe 1 : Cartographie des travaux de la Pelouse sèche du Pâtis des Baudiches

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour but de définir le contenu et les modalités de réalisation des travaux sur la pelouse sèche du **Pâtis des Baudiches** (Courcuire) – Haute-Saône. Ils consistent en l'adaptation des parcs pastoraux (installation de portillons), l'installation d'infrastructures d'accueil du public et de signalétiques. **Ces travaux seront à réaliser durant la période du 15 octobre 2024 au 28 février 2025.** Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de préservation de la pelouse sèche du **Pâtis des Baudiches** (Courcuire) – Haute-Saône – et bénéficie du soutien financier de **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Bourgogne – Franche-Comté et de la Communauté de communes du Val Marnaysien.** Via la convention de gestion, signée entre le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN Franche-Comté) et la commune de Courcuire (2017), cette dernière confie la gestion des parcelles dont elle est propriétaire au CEN Franche-Comté. Ce dernier assure donc la maîtrise d'ouvrage des travaux présentés ci-après. Ces travaux auront cours dans les zones délimitées des parcelles communales. **Le descriptif des prestations se trouve dans le Cahier des clauses administratives particulières en partie 2 et le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en partie 3.**

1.2. Localisation du projet

Les travaux seront conduits sur les parcelles communales, situées ci-après :

Courcuire : « Pâtis des Baudiches » : C 71

1.3. Type de consultation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (MAPA) avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Les plans, cartes et schémas

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, notamment suite à la visite obligatoire sur site. Le dossier modifié est envoyé à l'ensemble des candidats ayant participé à la visite et ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

1.5.Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Bourgogne - Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON
www.cen-franchecomte.org
représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre des travaux.

2. Conditions de la consultation

2.1.Décomposition de la consultation

Allotissement

Le marché est composé de 4 lots dont le contenu est détaillé dans la partie 3 :

- **Lot n°1 : Réalisation et fourniture d'illustrations**
- **Lot n°2 : Conception et fourniture d'infrastructures d'accueil et de signalétiques**
- **Lot n°3 : Installation d'infrastructures d'accueil et de signalétiques**
- **Lot n°4 : Adaptation de clôtures et création de cheminement.**

Les candidats pourront répondre à un seul, à plusieurs, ou à la totalité des lots constituant la consultation.

2.2.Validité des offres

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix. L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN dans un délai de 1 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. Présentation des candidatures et des offres

3.1.Visite obligatoire sur site

- ✓ Une visite obligatoire du site (**facultative pour les prestataires ne souhaitant répondre qu'au lot n°2**), préalable à l'établissement des offres et au dépôt des candidatures, sera organisée par le CEN le :

2 octobre 2024 à 8h30
Rendez-vous à la Mairie de Courcuire (70150)

- ✓ Les candidats sont priés d'informer au préalable le CEN de leur participation à cette réunion.

3.2. Contenu du dossier de candidature

Le rendu des propositions comportera :

- ✓ Un **mémoire technique détaillé**, entièrement conforme au cahier des charges, contenant notamment :
 - les moyens humains, détaillant précisément les **moyens matériels**, le **choix des matériaux** (nature, origine, fournisseurs pressentis), explicitant le **déroulement technique du chantier** et identifiant clairement tous les postes de chantier, le **détail de chaque ouvrage**.
 - La **prise en compte de la réduction de l'impact du chantier** sur le site et sur l'environnement sera examinée avec attention ;
 - Un **calendrier prévisionnel** le plus précis possible, compatible avec les délais d'exécution fixés dans le CCAP.
- ✓ Le **dossier de consultation**, dûment daté et signé.
- ✓ La **déclaration sur l'honneur** de ne pas se trouver en situation d'interdiction de soumissionner à un marché public et de satisfaire aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ Les **références de l'entreprise** dans le domaine.
- ✓ Les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire.
- ✓ Un **devis daté et signé** sera établi de manière détaillée avec un sous-total pour chaque lot et tranche. Les montants devront figurer en HT et en TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de la structure". Il intégrera la **décomposition du prix global et forfaitaire** qui devra être remplie **en incluant impérativement le montant TTC**.
- ✓ L'attestation d'assurance responsabilité civile et décennale professionnelle ;
- ✓ Tout document que le candidat jugera utile pour expliciter et compléter son offre.

3.3. Date de limite de réception des candidatures et des offres

Les propositions, portant la mention :

« **Travaux clôtures et infrastructures d'accueil des Monts de Gy** »

devront parvenir au plus tard pour le :

14 Octobre 2024 à midi

- De préférence par format électronique aux adresses ci-dessous :

guillaume.halliez@cen-franche-comte.org
avec copie à nicolas.lavanchy@cen-franche-comte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Bourgogne - Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

4. Examen des candidatures et des offres

4.1. Critères d'analyse des candidatures

L'examen des candidatures portera sur les éléments suivants :

- La participation à la visite préalable obligatoire sur site ;
- La complétude du dossier de candidature ;
- Le respect de la date limite d'envoi des candidatures et des offres ;
- La capacité technique et professionnelle du candidat, nécessaire à l'exécution du marché. Elle sera évaluée sur la base des moyens et matériels mis en œuvre et des références, en lien avec l'objet du marché.

4.2. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- Valeur technique (75 %) :
 - Moyens humains mis en œuvre dont capacité à assurer la conduite et la sécurité du chantier (5 %),
 - Caractéristiques techniques des engins, matériels et matériaux mis en œuvre (25 %),
 - Pertinence du mémoire technique : description des itinéraires techniques, de la mise en œuvre du chantier, etc. (30 %),
 - Calendrier prévisionnel : disponibilité, délais, pertinence, etc. (5 %),
 - Prise en compte de l'environnement (5 %)
 - Niveau de compétence et expérience du candidat (5 %)
- Prix (25 %) :

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 25$$

4.3. Négociation

Le maître de l'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

5. Renseignements techniques et administratifs complémentaires

Les personnes habilitées à donner les renseignements sont :

Guillaume Halliez (chargé de missions)

Nicolas Lavanchy (responsable de pôle territorial)

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Tél : 07 77 14 94 58 / 03 81 53 04 20

guillaume.halliez@cen-franchecomte.org

nicolas.lavanchy@cen-franchecomte.org

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de la consultation, du CCAP et du CCTP et en accepte les clauses.

A

Le

Signature et cachet

PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

1. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- L'offre technique (mémoire technique) et financière du titulaire.

2. Obligations du titulaire

L'entreprise est tenue de s'assurer du parfait achèvement du chantier, sachant que le présent descriptif n'est en rien limitatif et ne peut déroger d'aucune manière aux règles de l'art, et que l'entreprise est, de par sa qualification, apte à palier toutes les erreurs ou omissions. De ce fait, elle ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations. Par ailleurs, si préalablement à l'exécution et en cours de réalisation, des modifications d'ordre secondaire inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value.

2.1. Réglementation

L'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise sera conforme à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur lors de l'exécution des travaux.

2.2. Préconisations environnementales

L'entreprise devra tenir compte dans l'organisation des travaux du caractère sensible des milieux sur lesquels elle travaillera. Les contraintes environnementales imposent des moyens humains et des modes opératoires adaptés que le prestataire ne pourra ignorer, afin d'éviter tout impact significatif sur le site. Le Conservatoire attire en particulier l'attention du prestataire sur les points suivants :

Caractéristiques techniques des engins utilisés

Afin d'éviter les tassements du sol, les travaux mécanisés devront se faire de préférence avec des engins adaptés à la portance du sol (pneus « basse pression », jumelage, chenille, plaques, etc). Afin de limiter les risques de pollution, les huiles mécaniques utilisées devront être biodégradables. Les engins seront obligatoirement équipés de protections sous les machines afin de prévenir tout risque de pollutions par les hydrocarbures. Des kits de produits absorbants devront être disponibles dans chaque engin de chantier.

En dehors de la période de chantier, les engins ne devront pas être stationnés sur le site. Tout engin présentant des fuites sera systématiquement écarté du chantier par le maître d'œuvre, sans que l'entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnité et sans que cela impacte le bon déroulement du chantier. **Les engins devront impérativement être propres** en arrivant sur le chantier, ceci afin de **ne pas véhiculer de plantes invasives** (Renouée du Japon, solidages américains...).

Marquage, circulation et dépôt de matériaux

La localisation précise des zones soumises aux travaux fera l'objet d'une visite préalable assortie d'un piquetage ou marquage si nécessaire. Ce balisage devra être respecté. Pendant toute la période des travaux, l'entrepreneur surveillera les déplacements des engins et s'attachera à respecter les voies de circulation définies sur le chantier. Aucun dépôt de matériaux en zone non autorisée ne pourra être réalisé. D'une manière générale, le prestataire devra identifier toutes les précautions que prendra son équipe pour corriger ou limiter les impacts éventuels du chantier sur le milieu naturel, que cela concerne la gestion des déchets ou d'autres considérations environnementales.

2.3. Réseaux et déclaration de travaux

Une déclaration de travaux est en cours d'instruction. Les éventuelles modifications de projet induites ultérieurement à l'attribution du marché seront notifiées au prestataire et pourront faire l'objet d'une modification de la prestation.

2.4. Tenue des ouvrages, respect des normes

La responsabilité du prestataire est entière tant au point de vue de la solidité des ouvrages que de leur établissement, ainsi qu'en ce qui concerne les accidents qui pourraient en être la conséquence pendant l'exécution des travaux et la période de garantie. Le prestataire devra **vérifier tous les calculs de structure** (sections des bois, portées, contreventements, etc...) **et fournir tous les matériaux** (bois, quincaillerie, couverture, etc.) **afin d'assurer la parfaite stabilité des ouvrages sur le long terme**, sa responsabilité de constructeur étant engagée. À ce titre, il devra signaler au Maître d'ouvrage toutes modifications qu'il jugera nécessaires pour être en conformité avec les charges et surcharges admissibles (neige, vent, public, etc.), les résistances des matériaux et du sol, les textes et règlements en vigueur applicables au projet, etc. De même, il pourra signaler toute variante qu'il jugerait intéressante dans l'intérêt du projet.

2.5. Vérification des dimensions

Le prestataire est tenu de vérifier toutes les cotes. Il signalera en temps utile au maître d'ouvrage les erreurs qu'il pourra constater. En cas d'oubli ou d'inobservation de cette clause, il prendra à son compte les modifications qu'entraîneraient ces erreurs. Il demeure expressément convenu que le prestataire devra signaler, même en cas d'omission, tout ce qui serait nécessaire au complet achèvement des ouvrages respectant les caractéristiques définies dans le cahier des charges et conformément aux règles de l'art. Il fournira tout renseignement complémentaire sur ce qui semblerait douteux ou incomplet. Il s'assurera notamment de la concordance entre les divers documents contractuels (plans, descriptifs, etc.).

2.6. Contrôle des quantités

Le prestataire est sensé avoir contrôlé toutes les quantités, y compris celles inscrites éventuellement au bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire. Toute plus-value postérieure à la passation du marché ne pourra être prise en compte, quel que soit le préjudice subi par le prestataire. Il se devra de consulter le Maître d'œuvre en cas de litige sur les quantités portées au marché.

2.7. Dégradations

Le prestataire sera seul responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et il sera tenu de les réparer. Le prestataire devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ne soit causé aux ouvrages existants de toutes natures (constructions, maçonneries, réseaux végétaux, sols, etc.) rencontrés pendant l'exécution des travaux. Le prestataire supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner pendant la durée des travaux et le délai de garantie. Ainsi la destruction de végétaux ou la détérioration des sols hors de la zone d'emprise du chantier sera à restaurer intégralement aux frais du prestataire. De même, sur la surface de l'emprise concernée, toutes interventions exagérées sur le milieu naturel feront l'objet d'un constat pouvant entraîner la remise en état des lieux.

3. Délais et déroulement de la mission

3.1. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 15 octobre 2024.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 15 février 2025.

La date limite de réception des travaux est fixée au **28 février 2025, date ultime non négociable.**

Les dates d'intervention et de repli seront décidées après accord explicite du CEN, tenant compte des contraintes imprévisibles lors de la rédaction du présent cahier des charges.

3.2. Démarrage de la mission

Le prestataire choisi prendra contact avec le CEN dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de la notification d'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des travaux. Une réunion de lancement des opérations sera organisée en présence à minima du CEN et de l'entrepreneur.

Il y sera décidé de :

- la date précise de début d'intervention de l'entreprise,
- un rappel des modalités d'intervention et du résultat attendu,
- le plan d'accès aux parcelles,
- les zones où le personnel et les engins évolueront,
- les zones sensibles où il ne faudra en aucun cas qu'un engin ne pénètre et où le piétinement humain sera à proscrire.

3.3. Interruption du chantier

En cas d'interruption prévue du chantier, l'entrepreneur avisera le CEN 24 heures au moins avant l'arrêt des travaux. De la même façon, il préviendra au moins 24 heures (ouvrées) avant la reprise des travaux. Le CEN pourra ordonner l'arrêt du chantier s'il juge que les conditions (atmosphériques, techniques ou autres) ne sont pas compatibles avec une bonne exécution. L'entrepreneur devra arrêter immédiatement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité du fait de cette interruption.

3.4. Visites de contrôle

Des visites de contrôles seront effectuées par le CEN afin de suivre le bon déroulement du chantier. Un constat, contresigné par le CEN et l'entrepreneur, pourra être rédigé si nécessaire à l'issue de chaque visite.

3.5. Replis du chantier et réception des travaux

Après exécution des travaux, le site sera déblayé de tout matériel, matériaux et déchets. L'ensemble du chantier sera remis en état. Une réunion de réception des travaux sera alors organisée. Le CEN s'assurera de la bonne exécution des travaux suivant les conditions définies dans le présent cahier des charges et les options éventuellement fournies dans le devis. Le CEN dressera un constat signé par l'entrepreneur mentionnant si la réception est ou non prononcée. En cas de pré-réception assortie de réserves, le CEN fixera un délai pour que le prestataire puisse remédier aux défauts ou aux malfaçons constatées. Les réserves étant levées, le CEN établira le constat de réception qui permettra le paiement de la prestation.

4. Sécurité des chantiers et prise en compte des usages

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes dispositions nécessaires pour la mise en sécurité des chantiers, notamment par la pose de panneaux de signalisation et de tout type de balisage adéquat sur les zones d'accès publiques. L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés à un tiers, à son personnel ou à des équipements par le non-respect des mesures de sécurité ou le manque de vigilance et ne pourra présenter aucun recours contre le CEN au cours de l'exécution ou à l'occasion du marché.

5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % au démarrage des travaux ;
- Acomptes successifs sur présentation d'une facture détaillée et quantifiée des prestations (par lot et par mission), validée par le maître d'ouvrage ;
- Solde après réception du chantier.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Le nettoyage total du chantier conditionnera notamment le paiement du solde des travaux.

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « Travaux clôtures et infrastructures d'accueil des Monts de Gy ».

6. Résiliation du marché

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 49 à 53.2 du CCAG-Travaux.

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après une mise en demeure préalable. Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées. Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité. Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

1. Accès au chantier

Annexe 1 : Cartographie des travaux de la Pelouse sèche du Pâtis des Baudiches

L'accès au site, depuis la Mairie de Courcuire, se fera par deux points d'accès en fonction de la localisation de l'intervention :

- Par l'intérieur du village en empruntant la Grande rue puis la rue de l'église puis le chemin de défrèvement en direction du château d'eau de la commune où se fera l'entrée sur le site.
- Par l'extérieur du village en empruntant la Grande rue puis la route d'Avrigny (chemin vicinal ordinaire d'Avrigny-Virey à Courcuire. L'entrée sur le site se fera à droite de la route au niveau de la cabane de chasse.

2. Périodes d'intervention

Les travaux mécaniques seront impérativement menés dans des conditions météorologiques favorables, sur sol sec, ressuyé ou gelé, afin d'éviter la dégradation des milieux naturels, la création d'ornières et la sécurité des chantiers. De mauvaises conditions météorologiques pourront justifier un report d'intervention. Le prestataire tiendra le maître d'ouvrage régulièrement informé de l'état d'avancement du chantier en fonction des conditions météorologiques.

3. Matériaux

3.1. Les bois

Tous les bois utilisés seront non traités chimiquement. Ils seront systématiquement écorcés et purgés d'aubier. Ils devront présenter une durabilité naturelle élevée, supérieure à dix ans (voir notamment la norme NF EN 350-2). Au regard des risques biologiques (champignons, insectes), ils devront être de classe 4 selon la norme NF EN 335 (bois toujours humides). Dans ce cadre, un faible pourcentage d'humidité relative des bois avant leur mise en œuvre sera appréciée. Le prestataire devra donc spécifier la provenance des bois avec engagement sur la période d'abattage hors sève (certificat ONF ou Coopérative forestière). Les bois labellisés ("écocertifiés") (ex : PEFC) seront particulièrement appréciés afin d'être en cohérence avec le caractère environnemental du projet.

Pour garantir l'esthétique et une meilleure sécurité, les bois de sciage seront parfaitement sains. Toute pièce jugée douteuse (texture, état sanitaire, aubier, etc.) sera refusée et devra être remplacée par une pièce conforme.

Les bois seront en robinier faux-acacia ou en mélèze pour sa durabilité naturelle très élevée. Toute autre essence non traitée et répondant aux exigences de la classe IV selon la norme EN 335 pourra être proposée mais elle ne pourra être retenue que si sa durabilité naturelle est très élevée. Les bois exotiques seront systématiquement refusés. Lors de sa remise de son offre, le prestataire devra indiquer expressément les essences qu'il souhaite utiliser, leur origine ainsi que leur destination sur le chantier.

3.2. Les matériaux minéraux :

Les matériaux minéraux seront issus de carrières locales et de nature calcaire correspondant à la géologie du site. Le bloc pour la confection du banc sera sélectionné dans un calcaire dur et non gélif de manière à résister à la fréquentation et aux alternances gel dégel. Lors de la remise de son offre, le prestataire devra indiquer expressément l'origine ainsi que la destination sur le chantier des matériaux minéraux.

3.3. La quincaillerie

Toute la quincaillerie devra être protégée pour limiter la corrosion. Elle sera au moins en inox (A2). Il ne sera pas réalisé, sans précaution, des assemblages de métaux différents (attention aux risques d'oxydo-réduction). Les assemblages seront réalisés avec des tiges filetées, des boulons à bois (type TRCC) ou des vis renforcées d'un diamètre adapté. Les vis à bois seront de type VBA et d'un diamètre suffisant pour reprendre les contraintes en jeu. L'acier composant la quincaillerie sera de qualité suffisante pour résister à tous cisaillements. Les rondelles seront larges, de type carrossier.

3.4. Finitions

Les arêtes des bois avivés directement en contact avec le public seront systématiquement chanfreinées ou arrondies. De même, certaines pièces devront être rabotées (obligatoirement pour les lisses). Concernant la quincaillerie, toutes les têtes de vis, de boulons, les écrous, etc., directement en contact avec le public, seront incrustés par fraisage dans le bois pour ne pas former saillie. Les orifices seront ensuite refermés à la résine ou par bouchons en bois.

4. Exécution des travaux

Annexe 1 : Cartographie des travaux de la Pelouse sèche du Pâtis des Baudiches

Le marché est divisé en 4 lots :

Lot n°1 : Réalisation et fourniture d'illustrations

Lot n°2 : Conception et fourniture d'infrastructures d'accueil et de signalétiques

Lot n°3 : Installation d'infrastructures d'accueil et de signalétiques

Lot n°4 : Adaptation de clôtures et création de cheminement

4.1. Lot n°1 : Réalisation d'illustrations

Réalisation et fourniture des illustrations

Pupitre : Dessin crayon couleur et/ou aquarelle : paysage du 19^{ème} siècle des anciennes vignes avec vue sur l'église, le mont Poupet et le mont Blanc avec viticulteur en train de récolter d'après photographie vue depuis le château d'eau. Une visite sur site accompagné d'un représentant du Conservatoire sera obligatoire avant réalisation. Le format de rendu sera de 120 cm par 50 cm. Une version numérisée en haute définition de l'œuvre sera également fournie au Conservatoire d'espaces naturels.

Mobile : Dessin crayon couleur et/ou aquarelle : 6 illustrations faune et flore. Une visite sur site accompagné d'un représentant du Conservatoire sera obligatoire avant réalisation. Le format de rendu sera de 20 cm par 20 cm. Une version numérisée en haute définition des œuvres sera également fournie au Conservatoire d'espaces naturels.

4.2. Lot n°2 : Conception et fourniture d'infrastructures d'accueil et de signalétiques

Conception et fourniture d'un pupitre

Le pupitre sera réalisé en bois de mélèze. L'inclusion du visuel sera réalisée en résine (visuel de 120 cm par 50 cm avec découpe selon contour image sur un coin). La mise en page fournie par le Maître d'ouvrage consistera en 1 modèle. La table en bois sur laquelle sera fixée l'inclusion du visuel présentera les mêmes dimensions (120 cm par 50 cm). La partie basse de l'inclinaison de la table sera située à 110 cm du sol et suivra un angle de 30°. Le support sera un poteau en bois de mélèze de section 20 cm par 20 cm et 150 cm de long fourni par le prestataire. La liaison au sol se fera par fixation directe.

Conception et fourniture d'un mobile

Le mobile (**voir exemple de réalisation ci-dessous**) sera constitué de :

- 2 poteaux en bois de mélèze contre collé abouté, finition poncée, de longueur 150 cm (dont 110 cm hors sol) et de section 14 cm par 14 cm. Le sommet sera coupé en pente vers l'avant pour suivre l'inclinaison du panneau. La fixation du panneau au poteaux sera invisible en face avant et se fera par 2 joues en compact marron et 2 profils en aluminium laqué marron et visserie assortie comprise. Les poteaux seront positionnés sur les côtés du panneau. La liaison au sol se fera par fixation directe.
- 1 panneau de fond en inclusion par vitrification d'épaisseur 13 mm. Les dimensions seront de 100 cm de longueur par 70 cm de largeur. La finition de surface sera satinée, la face arrière sera beige nuageux. Le décor consistera en 1 modèle de mise en page fourni par le Maître d'ouvrage. Une ouverture sera effectuée dans le panneau pour la bonne insertion des systèmes rotatifs.
- 9 systèmes rotatifs « trièdres » composés chacun de 2 joues et 3 panneaux en inclusion par vitrification d'une épaisseur de 6 mm et de dimension unitaire de 20 cm de longueur et 15 cm de largeur. La finition de surface sera satinée, la face arrière sera beige nuageux. Le décor consistera en 27 modèles de mise en page fournis par le Maître d'ouvrage.
- 3 rangées de 3 systèmes rotatifs « trièdres » pivotant sur 3 axes horizontaux. Les axes seront fixés au panneau de fond par l'arrière et par paliers spécifiques.



Conception et fourniture d'un banc en pierre de taille

Un banc en pierre de taille en calcaire de Bourgogne – Franche-Comté (180 cm x 45 cm x 80cm – longueur x largeur x hauteur) sera conçu et fourni sur site. Le prestataire saura justifier de la provenance et de la nature de la pierre utilisée. Le prestataire saura également proposer une alternative chiffrée en bois de Bourgogne – Franche-Comté.

Conception et fourniture de signalétiques

Le prestataire aura à charge de concevoir et fournir la signalétique suivante :

Annotation	Nombre de lignes	Dimension	Technique de pose Pochoir	Technique de pose Signalétique Dibond
Mairie	1	20 cm x 8 cm	X3 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème
Pâtis des Baudiches (Point de vue)	2	20 cm x 16 cm	X2 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème
Chemin de Compostelle	1	20 cm x 8 cm	X1 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème

Le balisage sera réalisé de manière directe, à l'aide de pochoirs souples (type vinyle), sur le banc en pierre du point de vue ou sur le mobilier urbain longeant l'itinéraire d'accès dans le village. Aussi, le prestataire saura concevoir et fournir lesdits pochoirs. Pour augmenter le parc de balises, des poteaux en bois de mélèze (X5) de 6 cm de diamètre et 150 cm de long seront implantés avec des balises fabriquées en dibond. Le prestataire saura concevoir et fournir les poteaux de fixation et les signalétiques en dibond.

4.3. Lot n°3 : Installation d'infrastructures d'accueil et de signalétiques

Installation de pupitre

Le pupitre sera assemblé et installé par le prestataire sur indication du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. La partie basse de l'inclinaison de la table sera située à 110 cm du sol et suivra un angle de 30°. Le support sera deux poteaux en bois de mélèze implantés par le prestataire à l'aide de deux bases bétonnées enterrées.

Installation de mobile

Le mobile sera assemblé et installé par le prestataire sur indication du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. La partie basse de l'inclinaison de la table sera située à 110 cm du sol et suivra un angle de 30°. Le support sera un poteau en bois de mélèze implanté par le prestataire à l'aide d'une base bétonnée enterrée.

Installation d'un banc en pierre de taille

Un banc en pierre de taille en calcaire de Bourgogne – Franche-Comté (180 cm x 45 cm x 80cm – longueur x largeur x hauteur) sera installé par le prestataire. Dans le cas où l'alternative d'un banc en bois soit privilégiée, le prestataire saura également proposer une alternative technique chiffrée de son installation sur le site.

Installation de signalétiques

Le prestataire aura à charge d'installer la signalétique suivante :

Annotation	Nombre de lignes	Dimension	Technique de pose Pochoir	Technique de pose Signalétique Dibond
Mairie	1	20 cm x 8 cm	X3 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème
Pâtis des Baudiches (Point de vue)	2	20 cm x 8 cm	X2 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème
Chemin de Compostelle	1	20 cm x 8 cm	X1 - peinture couleur crème	X7 - Ecriture marron sur fond couleur crème

Le balisage sera réalisé de manière directe, à l'aide de pochoirs souples (type vinyle), sur le banc en pierre du point de vue ou sur le mobilier urbain longeant l'itinéraire d'accès dans le village. Pour augmenter le parc de balises, des poteaux en bois de mélèze (X5) de 6 cm de diamètre et 150 cm de long seront implantés avec des balises fabriquées en dibond.

4.4. Adaptation de clôtures et création de cheminement

Création d'un tunnel végétal :

En respectant les clauses présentées ci-après, le prestataire saura réaliser un tunnel dans la végétation aux dimensions suivantes : 25 mètres de long, 1,5 mètres de large et 2 mètres de hauteur.

Dégagement de clôtures

Le dégagement des clôtures **sera adapté aux spécificités de chaque portion du site**. Tous les éléments pouvant mettre en cause l'intégrité des nouvelles installations seront élagués pour les branches situées au-dessus. Tous les autres éléments feront l'objet d'un dégagement manuel.

Clauses spécifiques à l'abattage

Les arbres abattus seront laissés sur place, côté intérieur du parc, de manière à pouvoir être facilement débités par l'exploitant.

Clauses spécifiques à l'élagage

Le prestataire saura appliquer les techniques les plus adaptées (intervention manuelle, etc.) pour un rendu du travail propre et soigné (**éclatement des branches proscrit**).

Clauses spécifiques au rognage de souche

Arasement des souches à une faible profondeur sous la surface du sol (5-10 cm max). L'arasement des souches se fera avec un matériel adapté (broyeur forestier, rogneuse, dent becker, etc.). L'arrachage des souches est proscrit. Le prestataire exposera les avantages de la méthode choisie vis-à-vis de l'objectif des travaux et de la préservation du milieu naturel.

Gestion des rémanents

Les rémanents d'élagage seront laissés sur site mais hors pâturage avec une mise en tas des troncs et des branchages en lisières des bois ou bosquets ou sur des placettes définies. Toutefois, le prestataire pourra proposer en option des solutions d'export et le cas échéant de valorisation des rémanents (**le devenir des rémanents sera dans ce cas de la responsabilité du prestataire**).

Démontage d'anciennes clôtures :

Les éléments démontés seront mis en décharge à la charge du prestataire.

Création ou restauration de clôtures :

Les piquets fendus et non sciés feront une section minimale de 13 cm et une hauteur de 1,80 m. La clôture sera constituée de fils barbelés.

Fourniture et pose des dispositifs de franchissements

Les portillons semi-automatiques galvanisés seront d'une hauteur de 1,10 mètre et d'une longueur de 1,40 mètre et fournis avec les montants. Ancrage avec socle béton et poteaux métalliques, soudure des boulons de fixation pour éviter le vol et fourniture de cadenas anti-infraction. Concernant les passages VTT, les dispositifs seront fournis **sans être installés** (passages canadien VTT avec cadenas anti-infraction).

IMPORTANT :

Le prestataire saura exposer l'ensemble des possibilités techniques qu'il jugera utiles pour mener à bien la réalisation efficiente des opérations. Il pourra être force de proposition sur certaines modalités techniques dans le respect des préconisations du présent cahier des charges.

ANNEXES

- Annexe 1 : DPGF
- Annexe 2 : Carte de localisation du site et des interventions

Annexe 1 : Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE CLOTURES ET INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION : SITE DU PATIS DES BAUDICHES

COURCUIRE (70)

Décomposition des prix globale et forfaitaire						
	Unité	Quantité	Prix unitaire HT €	Prix total HT €	Prix unitaire TTC €	Prix total TTC €
Lot 1 : Réalisation d'illustrations						
Réalisation et fourniture d'une version numérique HD de 1 illustration 120 cm x 50 cm	unité	1				
Réalisation et fourniture d'une version numérique HD de 6 illustrations 20 cm x 20 cm	unité	6				
Sous-Total Lot 1						
Lot 2 : Conception et fourniture d'infrastructures d'accueil et de signalétiques						
Conception et fourniture de 1 pupitre	unité	1				
Conception et fourniture de 1 mobile	unité	1				
Conception et fourniture d'un banc en pierre de taille	unité	1				
Conception et fourniture d'un banc en bois - OPTIONNEL	unité	1				
Conception et fourniture de signalétiques	Forfait					
Sous-Total Lot 2						
Lot 3 : Installation d'infrastructures d'accueil et de signalétiques						
Installation de 1 pupitre	unité	1				
Installation de 1 mobile	unité	1				
Installation d'un banc en pierre de taille	unité	1				
Installation d'un banc en bois - OPTIONNEL	unité	1				
Installation de signalétiques	Forfait					
Sous-Total Lot 3						
Lot 4 : Adaptation de clôtures et création de cheminement						
Fourniture et pose de 3 portillons galvanisés	unité	3				
Dégagement des 3 portillons galvanisés	Forfait					
Création d'un cheminement sous couvert végétal	Forfait					
Fourniture de 2 passages VTT	unité	2				
Sous-Total Lot 4						
Sous-Total Lot 1						
Sous-Total Lot 2						
Sous-Total Lot 3						
Sous-Total Lot 4						
Totaux						
<small>* Les linéaires sont indicatifs. Il conviendra aux candidats de vérifier les linéaires concernés préalablement à la remise des offres.</small>						

Fait à
Le
En un seul original

Le contractant (cachet et signature)
Le signataire doit porter la mention
« lu et approuvé »

Annexe 2 : Carte de localisation du site et des interventions

